



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1275-321**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-321 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :**

- **modifier l'article 3.2.103.7 concernant les normes applicables au stationnement à proximité de la Gare Vaudreuil;**
- **remplacer la grille des usages et normes de la zone C3-1004 afin de permettre les classes d'usages « Commerce de quartier (C1) », « Habitation mixte (H5) » et « Communautaire - Espaces publics (P1) » de même que les dispositions applicables à ces dernières;**
- **créer la zone H5-360 à même la zone C3-352 et la grille des usages et normes applicables;**
- **retirer l'identification d'une zone tampon aux zones H5-360 et C3-1004 »**

a été adopté par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 6 mai 2024.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 24-06-05-10 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 5 juin 2024 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 12 juin 2024 sous le numéro de certificat VD 2024-07.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)